

Résolu: De renvoyer ces réclamations au surintendant pour rapport.

—*Résolu*: D'amenler le rapopr. présenté au Conseil au sujet de l'achat d'un terrain dans la partie Est de Montréal de manière à ce que le prix à être payé pour ce terrain soit laissé à la discrétion de la Commission de l'Incineration.

—Le surintendant fait rapport qu'il a refait à neuf le pont au-dessus de la petite rivière St-Pierre dans la cour de l'Incinerateur. La réfection de ce pont a coûté la somme de \$107.00.

—Sur proposition de M. l'échevin Lemay,

Il est

Résolu: De donner instruction au pourvoyeur de certifier à l'avenir toutes les factures des marchandises achetées par lui, afin que la Commission, avant de signer les mandats, puisse constater que les prix et les quantités de marchandises portés sur les factures ont été vérifiées par celui qui est chargé des achats. Les autres officiers du département devant aussi contresigner les factures comme par le passé.

Résolu: De donner au pourvoyeur un livre d'ordre pour les achats qu'il a à faire pour le département.

—Le surintendant informe la Commission qu'un des murs de l'Incinerateur nécessite des réparations.

Résolu: De déléguer M. l'échevin Lemay et le surintendant pour faire un rapport sur les travaux requis.

—La question de l'installation d'une chaîne sans fin à l'incinerateur pour monter les cendres et ordures ménagères, d'abord au sas, puis les déchets aux fournaux, étant discutée,

Il est

Résolu: D'aller jeudi matin visiter l'endroit où cette chaîne devra être installée et d'examiner en même temps certaines suggestions du surintendant pour le transport des cendres provenant du sas et des fournaux de l'incinerateur.

—La question de l'installation d'une ligne de tramways pour transporter les cendres de l'incinerateur étant discutée,

Il est

Résolu: De préparer un plan et un rapport à ce sujet et de soumettre le tout aux avocats de la Cité pour savoir si le chemin en question peut être construit sans provoquer de difficultés avec les voisins.

—*Résolu*: D'autoriser le surintendant à demander à la Compagnie du Grand Tronc à quelles conditions elle consentirait à prendre et à transporter la cendre provenant de l'incinerateur.

—Le surintendant fait rapport qu'un cheval gris a un pied fendu (crack sand), et que cette blessure paraît incurable.

Résolu: De demander un rapport à ce sujet au médecin vétérinaire du département et si celui-ci déclare que ce cheval est incurable, d'autoriser le surintendant à le vendre à l'encan.

—A la demande de M. l'échevin Duquette,

Il est

Résolu: De donner instruction au surintendant de faire rapport s'il est vrai que le contremaître Desjardins a donné ordre aux contremaîtres de faire trois voyages durant l'avant-midi.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 24 août

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Turner, Bastien, Leclaire et N. Lapointe.

DELEGATIONS

—M. l'ex-échevin P. G. Martineau se présente devant la Commission relativement à la demande de biffer la nouvelle ligne homologuée de l'avenue Hôtel de Ville, du côté Ouest, entre la rue Ontario et la rue Vitré; et après mûre délibération

Il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant de biffer la nouvelle ligne homologuée de l'avenue Hôtel de

Resolved: To refer said claims to the Superintendent for report.

—*Resolved*: That the report made to Council, anent the purchase of a piece of land in the East end of Montreal, be amended, so that the price to be paid for said land be left to the discretion of the Incineration Committee.

—The Superintendent reported he had rebuilt the bridge over the little river St. Pierre, in the incinerator yard. The rebuilding of said bridge cost \$107.00.

—On motion of Ald. Lemay,

It was

Resolved: To give instructions to the supply officer to hereafter certify all invoices of goods bought by him in order that the Committee before signing the warrants, may ascertain that the prices and quantities of goods, mentioned in said invoices, have been checked by the official whose duty it is to make the purchases.

The other officials of the department must also countersign as heretofore.

—*Resolved*: To give the supply officer an order-book for the purchases he makes for the department.

—The Superintendent informed the Committee that one of the walls of the Incinerator needed some repairs.

Resolved: To appoint Ald. Lemay and the Superintendent to report on the works required in this connection.

—The question of placing an endless chain at the incinerator, to raise ashes and house offal to the screen, and to raise garbage to the furnaces, being discussed,

It was

Resolved: To visit on Thursday morning, the place where said chain should be placed and consider the suggestions made by the Superintendent in this connection.

—The question of the laying of a tramway line to convey ashes from the incinerator, being discussed,

It was

Resolved: To prepare a plan and report thereon, and submit the whole to the City Attorneys, in order to ascertain whether the tramway in question can be constructed without giving rise to difficulties with neighbors.

Resolved: That the Superintendent be authorized to ask the G. T. R. Co. on what condition they would remove the ashes from the incinerator.

—The Superintendent reported that a grey horse had a wound and that it seemed to be incurable.

Resolved: To ask the Veterinary Surgeon of the department to report on this matter and should he state that the horse is incurable to authorize the Superintendent to sell some by auction.

—On the request of Ald. Duquette,

It was

Resolved: To give instruction to the Superintendent to report whether it was true that foreman Desjardins had ordered the foremen to cart 3 loads during the forenoon.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of Meeting held the 24th of August.

Present: Ald. Larivière, chairman, Turner, Bastien, Leclaire and N. Lapointe.

DELEGATIONS.

—Ex-Alderman P. G. Martineau appeared before the Committee for the erasure of the new homologated line on west side of Hôtel de Ville Avenue, between Ontario and Vitré streets. After deliberation,

It was

Resolved: That a report be made to Council, recommending the erasure of the new homologated line on the west side of